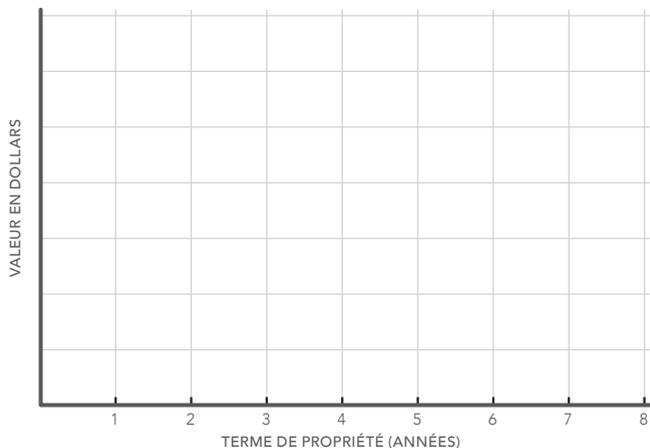


## ESTIMATION PERSONNELLE



## DÉCOUVREZ LES FAITS

- Près de 30 % des véhicules échangés se déprécient plus rapidement que leur prêt<sup>1</sup>
- Cela peut prendre jusqu'à six ans pour qu'un prêt automobile ne soit plus en équité négative

## LES AVANTAGES SÉCURAUTO

- Versements mensuels abordables
- Remboursement garanti pendant 30 jours

<sup>1</sup> J.D. Power. (2015). Statistiques concernant le marché automobile – juillet 2015. Source : [http://canada.jdpower.com/sites/default/files/2015\\_June\\_MarketMetrics\\_%20data.pdf](http://canada.jdpower.com/sites/default/files/2015_June_MarketMetrics_%20data.pdf)



**DISTRIBUÉ PAR :**  
Le Groupe financier LGM

Bureau de Montréal :  
111, boulevard Dr. Frederik-Philips, bureau 450,  
Saint-Laurent (Québec) H4M 2X6

**Tél. :** 1-866-287-6200  
**Télécop. :** 1-866-287-6201  
**Site web :** lgm.ca

© Le Groupe financier LGM – Une division de LGM Financial Services Inc. « LGM » et le logo LGM sont des marques de commerce déposées de LGM Financial Services Inc. Tous droits réservés.

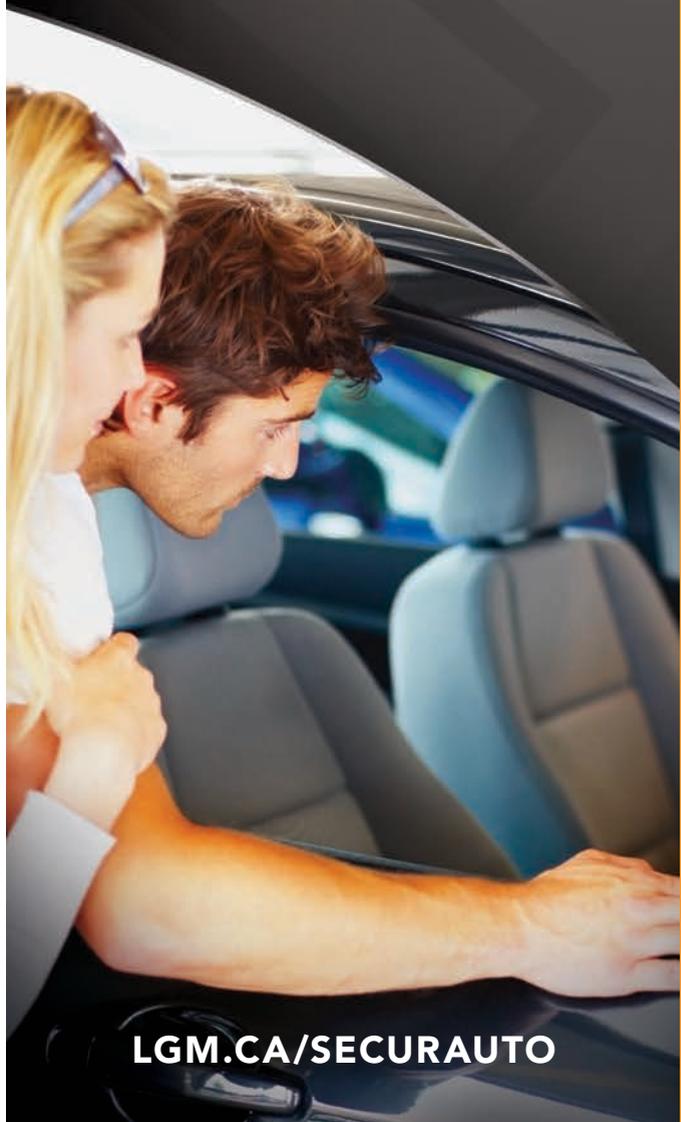
Il s'agit d'un programme d'assistance, offert par votre concessionnaire-vendeur, qui procure certains privilèges de fidélité en concession à la suite de la perte du véhicule. Le contenu du présent dépliant n'est qu'un résumé des modalités de l'entente. Veuillez vous référer à l'entente pour obtenir tous les détails sur les privilèges et les exclusions. Les modalités de l'entente ont préséance sur le contenu du présent dépliant. Le Programme privilège perte de véhicule peut ne pas être offert dans toutes les provinces et tous les territoires. Certaines dispositions spécifiques peuvent varier en fonction des exigences propres aux provinces et aux territoires.

SD-VLPP-NE-B2C-0116-R8F

**SÉCURAUTO**<sup>MC</sup>  
Programme privilège perte de véhicule

## PRIVILÈGE PLAN VALEUR VARIABLE

*pour véhicules neufs et d'occasion*



**LGM.CA/SECURAUTO**

UN CRÉDIT VARIABLE DE FIDÉLITÉ EN CONCESSION POUR AIDER EN CAS DE PERTE DU VÉHICULE



## PRENEZ EN CONSIDÉRATION :

Si vous subissiez une **perte totale...**

*(à la suite d'une collision, d'un feu ou d'un vol, l'assureur déclare votre véhicule une perte totale)*

et que vous êtes en **situation d'équité négative...**

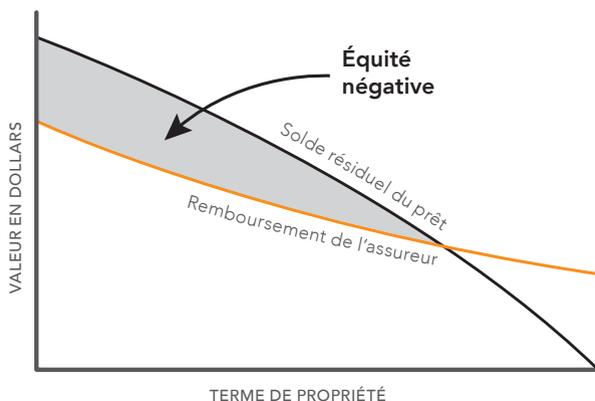
*(le montant de votre prêt automobile est plus élevé que la valeur du véhicule)*

votre assureur rembourserait seulement la **valeur marchande** de votre véhicule.

**Comment pourriez-vous vous procurer un nouveau véhicule?**

## NOUS POUVONS VOUS AIDER

Grâce au Privilège Plan valeur variable, vous êtes admissible à un crédit de fidélité en concession, dont le montant équivaut au déficit entre le remboursement de l'assureur et le solde résiduel du prêt, qui est applicable à l'achat d'un nouveau véhicule.



## UNE EXPLICATION SIMPLE



Solde du prêt



Remboursement de l'assureur



Le crédit de fidélité en concession couvre le déficit entre le remboursement de l'assureur et le solde résiduel du prêt.

## PAR EXEMPLE :

Solde résiduel du prêt :	23 000 \$
--------------------------	-----------

Remboursement de l'assureur :	16 000 \$
-------------------------------	-----------

Crédit de fidélité en concession :	7 000 \$
------------------------------------	----------

Le Programme privilège perte de véhicule n'est pas offert au Québec.

Les graphiques se trouvant dans le présent dépliant sont utilisés uniquement à titre d'exemple et ne représentent pas nécessairement votre situation. Le crédit variable de fidélité en concession plafonne à 150 % du prix de détail suggéré.

**POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONCESSIONNAIRE-VEUNDEUR, VISITEZ LE SITE SECUREDRIVE.CA OU COMPOSEZ LE 1-866-287-6200.**